

# IA et mise en conformité RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<b>IA et mise en conformité RGPD</b>				

**Sans surprise, une des utilisations de l'IA très en vogue en entreprise est un sujet juridique : la mise en oeuvre du nouveau règlement général européen sur la protection des données personnelles, le fameux RGPD.**

Plusieurs sociétés ont développé des solutions intégrant des algorithmes accompagnant la mise en conformité avec cette nouvelle législation. L'IA peut en effet se révéler être un outil très efficace pour catalyser le pilotage de la mise en œuvre d'une politique de gouvernance et de protection des données à caractère personnel.

Chez Umanis, l'une des principales entreprises françaises de services spécialisés dans le digital, une équipe hétéroclite composée d'une vingtaine de professionnels (juristes, architectes en sécurité des données, ingénieurs data, business analysts...) propose ce type d'outils. Elle travaille en partenariat avec le célèbre cabinet d'avocats Lexing, dirigé par Alain Bensoussan.

*« Il est certain que les entreprises manquent aujourd'hui d'outillage pour gérer leurs données », selon Arnaud de Chambourcy, consultant expert du RGPD d'Umanis. « Nous utilisons l'IA à trois moments dans la mise en conformité : pour aider à construire un registre des données, pour*

*sécuriser leur traitement et pour détecter les data breach », explique-t-il.*

Les algorithmes sont ainsi à même de détecter les fraudes et autres intrusions dans les systèmes d'information beaucoup mieux que les humains. Les IA d'analyse sémantique sont aussi capables de prévenir et d'alerter les salariés qui transmettent des données sensibles par e-mail. L'IA est alors une sorte de DPO augmenté...[Lire la suite ]

**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**



---

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD  
?**

**Contactez-nous**

---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

*« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».*

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du

27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du  
27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles  
en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur  
la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à  
la Protection des Données)

---

---

Réagissez à cet article

---